

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1148

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« un producteur, une organisation de producteurs, une association d'organisations de producteurs ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les risques de condamnation qui pèsent sur les producteurs, les organisations de producteurs, les associations d'organisations de producteurs en cas de non conclusion de contrat écrit ou d'accord cadre écrit, sont une pression supplémentaire pour eux.

Ce projet de loi ne doit pas ajouter de pressions supplémentaires sur les agriculteurs mais au contraire, inciter les acheteurs à respecter les coûts de production des produits agricoles pour offrir un revenu digne aux agriculteurs.